

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

286/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
 Stationnement d'un camion benne pour des travaux de réfection – 22 Rue Notre-Dame
Modification de l'arrêté n° 274/2025 du 28/04/2025

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
 Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
 Vu le Code de la route ;
 Vu la demande de la SARL IODE – ZA du Patureau 2000 – Rue Aristide Boucicaut – 41200 PRUNIER EN SOLOGNE ;
 Considérant qu'il y a lieu de modifier la date des travaux dans l'arrêté n° 274/2025 du 28/04/2025 ;
 Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement d'un camion benne pour des travaux de réfection, 22 Rue Notre-Dame, le lundi 12 mai 2025 ;
 Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date des travaux précisée dans l'arrêté n° 274/2025 du 28/04/2025 est modifiée au lundi 12 mai 2025.

Les autres prescriptions de l'arrêté n° 274/2025 du 28/04/2025 sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 30 avril 2025

Le Maire,
 Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
 exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **06 MAI 2025**

Date de mise en ligne sur le site internet :

12 MAI 2025

Par délégation du Maire,
 L'Adjoint,


 Philippe SEGUN
